Validation des Acquis et de l'Expérience pour l'obtention du Diplôme d'Etat de professeur de musique ou Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
Session en Guadeloupe

Demande d'étude de mon dossier

Formulaire à compléter sur le site Région Guadeloupe

Mise en relation avec le centre certificateur

Paiement des frais d'inscription par le candidat

Constitution du livret 1

Etude de recevabilité

Notification de recevabilité par le centre certificateur

juin-sept 17 *(calendrier prévisionnel)*

Constitution du livret 2

Accompagnement

Dépôt du livret 2

Entretien avec le jury (45 mn)

Notification individuelle de décision

Obtention du diplôme

Validation partielle

Aucune validation

déc 17 – déc 18 *(calendrier prévisionnel)*

En cas de nombre important des candidats, la région Guadeloupe établira une sélection selon les critères suivants :

- Enseignant en exercice actuellement en Guadeloupe, dans la discipline visée par la VAE,
- Nombre d'heures enseignées et nombre d'élèves concernés (dans la discipline visée),
- Ancienneté dans l'exercice,
- Soutien de la (les) structure(s) dans la(es)quelle(s) l'enseignement a lieu.

Les frais d'inscription auprès du centre certificateur sont à la charge du candidat. (coût indicatif de l'ordre de 80€)
Le reste du dispositif est pris en charge par la Région Guadeloupe.